

L'avancement de l'aménagement de la RN 154 à 2x2 voies

Les aménagements réalisés

La mise en œuvre du parti d'aménagement en route express à 2 x 2 voies **s'est réalisée progressivement par sections indépendantes**. L'état d'aménagement de la RN154 est aujourd'hui le suivant :

Section Louviers – Evreux-Nord (Eure) :

- la bretelle autoroutière entre l'A13 et Acquigny, entrant dans le champ de la concession « Société des Autoroutes Paris-Normandie », a été mise en service en 1997. Le péage est localisé à Val-de-Reuil ;
- la section Acquigny-Evreux est en service à 2 x 2 voies depuis 1992 ;
- la déviation Sud-Est d'Evreux a été mise en service en 1996.

Section Evreux – Nonancourt (Eure) :

- le tronçon entre Evreux et Chavigny a été mis en service en 2000 ;
- le tronçon entre Chavigny et Nonancourt a été mis en service en janvier 2005.

Section Dreux – Chartres (Eure-et-Loir) :

- l'aménagement à 2 x 2 voies de cette section est aujourd'hui effectif entre le nord de Marville et le nord de Chartres. La déviation du Boullay-Mivoye, mise en service fin 2008, en constitue le tronçon le plus récent.

Section Chartres – Allaines/A10 (Eure-et-Loir) :

- la déviation d'Ymonville a été mise en service début 2011.

Certes, ces aménagements ont permis des améliorations locales ; mais par défaut de continuité et d'homogénéité, ils restent insuffisants pour répondre à l'ensemble des problématiques de l'itinéraire en Eure-et-Loir (report de trafic, sécurité routière, temps de parcours et qualité de vie des riverains).

Les sections disposant d'une échéance de mise en service

Il s'agit de sections dont les réalisations ont été confirmées par des Déclarations d'Utilité Publique.

Le créneau sud de Dreux

Cette section de 3 km s'étend entre le carrefour giratoire sud de Dreux et la déviation de Marville-Moutiers-Brûlé. La Déclaration d'Utilité Publique de ce projet de mise à 2 x 2 voies a été publiée en 1997 et les travaux ont été inscrits au volet routier du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006 pour un montant de 7,5 millions d'euros.

Le projet initial prévoyait l'aménagement sur place de cette section sans toutefois traiter le raccordement du carrefour sud de Dreux. Or, les dysfonctionnements constatés (saturation du giratoire, remontée de file aux heures de pointe, accidentologie) sont imputables au carrefour lui-même. Dans l'hypothèse d'un contournement Ouest de Dreux par la RN154, le trafic de transit serait allégé sur cette portion. Le budget prévu pour cette opération pourrait alors être consacré à des travaux d'amélioration de la fluidité du carrefour du sud de Dreux. Des études complémentaires sont en cours pour examiner cette possibilité.

Après concertation locale, une échéance de réalisation à l'horizon 2012 est envisageable.

La déviation de Prunay-le-Gillon/Allonnes

L'objectif de cet aménagement est de contourner les communes de Prunay-le-Gillon et d'Allonnes grâce à une section de route d'environ 8,5 km, passant à l'Ouest de la RN154 actuelle. La circulation dans le village d'Allonnes, de 10 400 véhicules/jour (chiffres 2006), sera alors limitée aux seules circulations locales. La Déclaration d'Utilité Publique a été publiée le 22 février 2006. Depuis cette date, les études se sont poursuivies et les travaux ont débuté en 2009. La mise en service de cette section est prévue pour 2013.

Le financement de ce projet, d'un montant de 51 millions d'euros, est partiellement assuré dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006. Cette opération fait partie des projets prioritaires que l'Etat s'est engagé à poursuivre au-delà de leur échéance initiale, d'une part au travers du plan de relance gouvernemental 2009-2010 pour un montant de 6 millions d'euros, d'autre part par une inscription au PDMI (Programme de Modernisation des Itinéraires) 2009-2014 de la région Centre.